

**COMPTE RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 25 juin 2021

Sous la présidence de M. **WALTER** Dany, Maire

Présents : Mmes **CHENE** Sylvie, **BUMB** Laure, **GUTHMULLER** Marina, **JAEGER** Mélanie.

MM. **BAUER** Jean-Marc, **HEBTING** Jean, **HERRMANN** Pierre, **LOGEL** Rémy, **REMPPE** Jacques, **STEPHAN** Daniel, **WALTHER** Jean-Claude, **WALTER** Dany.

Absents avec excuse : MM. **SCHULER** Albert, **NEY** Aymeric.

M. **SCHULER** Albert a donné procuration à M. **REMPPE** Jacques.

M. **NEY** Aymeric est arrivé au point 6.

Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour, à savoir :

- Présence de l'ATSEM à l'Ecole.

Le Conseil Municipal n'y voyant aucune objection ledit point est ajouté à l'ordre du jour à l'unanimité.

1. Désignation du secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité (avec une procuration dans le comptage des voix) Mme **DELL** Virginie comme secrétaire de séance.

2. Approbation du compte rendu de la séance précédente.

Aucune observation n'ayant été formulée, le rapport de la dernière séance du Conseil Municipal en date du 21 mai 2021 est adopté à l'unanimité (avec une procuration dans le comptage des voix).

3. Convention de partenariat avec la communauté de communes Sauer-Pechelbronn pour le regroupement et la valorisation des Certificats d'Economie d'Energie.

Vu le code de l'énergie et en particulier son article L221-7 ;

Vu le contrat d'accompagnement et de cession des certificats d'économie d'énergie liant la communauté de commune Sauer-Pechelbronn et la société Green Prime.

Considérant le souhait de l'ensemble des communes de la communauté de communes de faire valoriser leurs travaux d'économie d'énergie par le biais d'une plateforme CEE gérée par la communauté de communes agissant en qualité de regroupeur.

Transmis à la Sous-
Préfecture de Haguenau -
Wissembourg
Reçu le 07 juillet 2021

La convention court jusqu'au versement par la communauté de communes à la commune de la totalité du montant conventionné suite à la valorisation des CEE auxquels la commune a droit.

Le regroupeur est la communauté de communes Sauer-Pechelbronn.

Il sera chargé :

- de réaliser l'ensemble des opérations liées à l'enregistrement des CEE au pôle national et à leur vente ;
- de procéder aux dépôts des CEE ;
- de reverser au bénéficiaire la part du bénéfice de la vente des CEE conventionnée.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité (avec une procuration dans le comptage des voix), décide :

- De valider le principe de valorisation des CEE par le biais de la communauté de communes.
- D'autoriser le maire à signer tous documents, dont le mandat de dépôt et de valorisation des CEE, et à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- D'autoriser le regroupeur à réaliser l'ensemble des opérations liées au dépôt, à l'enregistrement et la vente des CEE correspondants aux opérations éligibles réalisées par la commune et à reverser à la commune la part du bénéfice conventionnée.

4. Choix du
fournisseur pour
la chaudière de la
maison forestière.

Le maire informe le conseil municipal de la nécessité de retenir le fournisseur pour la chaudière de la maison forestière.

Suite à consultations, M. HERRMANN Pierre, adjoint, présente les devis des entreprises suivantes : Ets BRAEUNER de SOULTZ SOUS FORETS, Ets SCHMITT de WOERTH, Ets ESPACE ENERGIE de PREUSCHDORF et Ets REISER de SOUCHT.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité (avec une procuration dans le comptage des voix), décide :

- De retenir l'Ets ESPACE ENERGIE de PREUSCHDORF pour un montant de 24 500 € HT, soit 25 847.50 € TTC, selon son devis, pour la chaudière de la maison forestière.
- Charge et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et notamment à signer tous les documents y afférents.

Transmis à la Sous-
Préfecture de Haguenau -
Wissembourg
Reçu le 07 juillet 2021

5. Déplacement des panneaux d'entrée.

Transmis à la Sous-Préfecture de Haguenau - Wissembourg
Reçu le 07 juillet 2021

Le maire informe le conseil municipal de la nécessité de se prononcer sur le déplacement des panneaux d'entrée du village.

La Collectivité Européenne d'Alsace prend en charge le déplacement des panneaux d'entrée du village, afin de les placer selon les normes en vigueur (l'affichage en alsacien est également prévu).

Et ce, au niveau de la Cité Le Bel, de la rue de Nantiat et de la route de Pechelbronn.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité (avec une procuration dans le comptage des voix), décide :

- D'approuver le déplacement des panneaux d'entrée du village par la Collectivité Européenne d'Alsace.
- Charge et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et notamment à signer tous les documents y afférents.

6. Contrat de maintenance pour la chaufferie communale.

Transmis à la Sous-Préfecture de Haguenau - Wissembourg
Reçu le 07 juillet 2021

Le maire informe le conseil municipal de la nécessité de mettre en place un nouveau contrat de maintenance pour la chaufferie communale, le contrat de maintenance avec l'Ets GCE de BISCHHEIM n'ayant pas été renouvelé.

Suite à consultation, M. HERRMANN Pierre, adjoint, présente la proposition de contrat de l'Ets KRESS de ROSHEIM pour la maintenance de la chaufferie communale.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité (avec une procuration dans le comptage des voix), décide :

- De retenir l'Ets KRESS de ROSHEIM pour la maintenance de la chaufferie communale pour un montant de 1920 € TTC par an.
- Précise que le contrat de maintenance est prévu pour une durée de trois ans.
- Charge et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et notamment à signer le contrat et tous les documents y afférents.

7. Groupement de commande pour la fourniture et l'hébergement du progiciel pour la gestion financière, paie et applications annexes.

Transmis à la Sous-Préfecture de Haguenau - Wissembourg
Reçu le 07 juillet 2021

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Communauté de Communes Sauer-Pechelbronn, dans le cadre de la démarche de mutualisation initiée entre l'intercommunalité et ses communes-membres, a proposé de constituer un groupement de commandes pour le marché de fourniture et d'hébergement du progiciel pour la gestion financière, paie et applications annexes régi par les dispositions des articles L2113-6 à L2113-8 du Code de la commande publique.

Une convention constitutive de ce groupement définit les modalités de fonctionnement du groupement avec les communes volontaires.

Ce groupement sera coordonné par la Communauté de Communes Sauer-Pechelbronn. Les principales dispositions de cette convention de groupement de commandes sont annexées à la présente.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité (avec une procuration dans le comptage des voix) :

- **APPROUVE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour le marché de fourniture et d'hébergement du progiciel pour la gestion financière, paie et applications annexes des membres volontaires.
- **DECIDE** l'adhésion de la Commune de LAMPERTSLOCH à ce groupement de commandes.
- **CHARGE** le Maire de notifier la présente délibération au Président de la Communauté de Communes Coordonnateur.
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention constitutive de ce groupement de commandes, ainsi que toutes les pièces se rapportant à la consultation et aux contrats.

8. Présence de l'ATSEM à l'Ecole.

Transmis à la Sous-Préfecture de Haguenau - Wissembourg
Reçu le 07 juillet 2021

Le maire informe le conseil municipal de la nécessité de se prononcer sur la présence de l'agent faisant fonction d'ATSEM à l'Ecole.

Trois propositions sont présentées, à savoir :

- Etat contractuel avant covid, présence de l'ATSEM tous les matins.
- Présence de l'ATSEM deux après-midis de la semaine en plus des matins.
- Présence de l'ATSEM quatre journées entières.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à 08 voix pour conserver l'état contractuel, 04 voix pour deux après-midis de la semaine en plus des matins et 02 abstentions (avec une procuration dans le comptage des voix), décide :

- De conserver l'état contractuel avant covid pour la présence de l'agent faisant fonction d'ATSEM à l'Ecole, à savoir : présence de l'ATSEM tous les matins.
- Charge et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et notamment à signer tous les documents y afférents.

9. Divers.

Le Maire informe le conseil municipal que le traditionnel feu d'artifice ainsi que le bal du 14 juillet n'auront pas lieu, pour raison sanitaire, cependant le 14 juillet sera commémoré par la cérémonie au monument aux morts, suivi de la distribution des traditionnels petits pains et du vin d'honneur servi à la salle des fêtes.

Une journée du patrimoine sera organisée en septembre pour une randonnée via le sentier historique.

Une journée festive sera également organisée en septembre pour nos aînés.

Une commission pour avancer sur le projet du city stade est mise en place avec les membres suivants : MM. REMPP Jacques, LOGEL Rémy, BAUER Jean-Marc, WALTHER Jean-Claude et Mme BUMB Laure.
